

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014

Affiché le 14/10/2014

## Détermination des crédits scolaires pour l'année scolaire 2014/2015

Le Conseil Municipal a fixé les montants des crédits alloués au fonctionnement des écoles publiques de la Commune pour l'année scolaire 2014/2015 comme suit :

Ecole élémentaire publique : 67€/enfant et par année scolaire (reconduction du montant 2013/2014).

Ecole maternelle publique : 42 €/enfant et par année scolaire (reconduction du montant 2013/2014).

La Commune prenant en charge par ailleurs les frais d'entretien des locaux, le chauffage, les frais de télécommunication.....etc

**Pour mémoire, OGEC (Ecole privée) :** Compte tenu du passage sous contrat d'association (cf délibération du 12 juin 2006) : 479,57€ par enfant de Menthon-Saint-Bernard et la prise en charge des salaires et charges sociales de l'aide maternelle conformément à la convention de forfait communal signée entre la Mairie et l'OGEC.

## Subventions aux associations périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015

Le Conseil Municipal a fixé les montants des subventions aux associations périscolaires pour l'année scolaire 2014 / 2015 comme suit :

LES PETITS GOURMETS subvention par trimestre scolaire	5 020 €
ASS DES ACTIVITES SPORTIVES & CULTURELLES subvention par élève (le nombre d'élèves est celui constaté en début d'année scolaire)	58€ / élève
ECOLE DE MUSIQUE DU CAM subvention par trimestre scolaire par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours.	60 €
FOYER BERTHOLLET subvention par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
SKI CLUB DU ROC DE CHERE Subvention par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
ECOLE DE VOILE subvention par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
ECOLE DU TENNIS CLUB DE MENTHON subvention par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
CERCLE NAUTIQUE DE TALLOIRES - ECOLE D'AVIRON Subvention par enfant domicilié à Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
ECOLE DE RUGBY CLUB THONES ARAVIS Subvention par enfant de Menthon de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours	26 €
BASKET DE THONES	26 €
CLASSE VERTE AUX GLIERES CE1 CE2 1 an sur 2 subvention par enfant et par jour (3 jours)	10

## Tarifs municipaux 2015

Le Conseil Municipal a fixé les tarifs municipaux 2015 comme suit :

<b>Intervention des services municipaux</b>	
<b>Matériels (tarif horaire sans chauffeur)</b>	
tracteur	18,50
tondeuse	18,50
tondeuse à main	7,40
ramasseur	7,40
aérateur	7,40
sableur	7,40
rouleau	7,40
semoir	7,40
herse	7,40
fourgonnette	22,00

camionnette	22,00
camion moins de 10t	63,00
camion plus de 10t	90,00
tractopelle	90,00

### Main d'œuvre

Agente de maîtrise	26,00
Agent technique qualifié	17,50

Une majoration de 50% est appliquée en dehors des plages horaires normales de travail

Une majoration de 100% est appliquée de 0h00 à 7h00 ainsi que les dimanches et jours fériés

<b>Dénéigement des voies privées</b>	
droit annuel d'inscription au service	20,00
passage des services techniques	39,00

<b>Occupation du domaine public</b>	
Droit de place (camions de vente ambulante, cirques, spectacles occasionnels... Tarif par ml	14,00
Droit d'occupation du domaine public (terrasses de cafés, restaurants et commerces) Tarif par m2	16,00
Tarifs de location des 10 bouées pour l'amarrage de bateaux (tarif par bouée) Contribuables de la Commune*	810,00
Personnes extérieures à la Commune* (non contribuables)	1 400,00

\* ce tarif pourra être revu en fonction de l'évolution de la redevance due par la Commune à l'Etat

<b>Salle polyvalente du Clos Chevallier</b>	
<b>Non résidents de la Commune</b>	
Salle de la Tournette (location de 8h à 10h le lendemain)	1 500,00
Salle Beauregard (location de 8h à 10h le lendemain)	500,00
Salle du Roc de Chère (location de 8h à 10h le lendemain)	500,00
Caution : montant de la location	
<b>Habitants de la Commune</b>	
Salle de la Tournette pour les repas	255,00
Salle de la Tournette pour vins d'honneur	105,00
Salle Beauregard	105,00
Salle du Roc de Chère	105,00
Caution	Néant
<b>Associations de la Commune</b>	
	gratuit

<b>Cimetière</b>	
Cimetière - Concession de 15 ans	
en terre	315,00
caveau préfabriqué 2 places	2 694,00
2379€ + concession 315€	
caveau préfabriqué 4 places	

3182€ + concession 315€	3 497,00
cave urne	630,00
tombe cinéraire	210,00
columbarium	525,00
Inscription d'un nom sur la colonne du	
jardin du souvenir	52,00

<b>Port</b>	
Association pêcheurs Traine sonde*	1 853,00

\* Ce tarif pourra être revu en fonction de l'évolution de la redevance due par la Commune à l'Etat

### **Recours devant le Tribunal Administratif à l'encontre de l'arrêté n° PC 074 176 13 X 0011 : défense de la Commune**

Le Conseil Municipal a été informé du recours présenté à l'encontre de l'arrêté municipal n° PC 074 176 13 X 0011 par lequel la Commune a refusé de délivrer un permis de construire. Le Conseil Municipal a décidé de porter ce dossier en défense devant le Tribunal Administratif, a confié à Maître Philippe CHOULET, avocat au barreau de Lyon, la défense des intérêts de la Commune dans ce dossier, a autorisé le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Recours devant le Tribunal Administratif à l'encontre de l'arrêté n° PC 074 176 13 X 0012 : défense de la Commune**

Le Conseil Municipal a été informé du recours présenté à l'encontre de l'arrêté municipal n° PC 074 176 13 X 0012 par lequel la Commune a refusé de délivrer un permis de construire. Le Conseil Municipal a décidé de porter ce dossier en défense devant le Tribunal Administratif, a confié à Maître Philippe CHOULET, avocat au barreau de Lyon, la défense des intérêts de la Commune dans ce dossier, a autorisé le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Signature de l'acte de servitude de passage dans les côtes du Château**

Afin de régulariser et de formaliser la servitude de passage du sentier dans les côtes du Château, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Alain HAURAT, 2<sup>ème</sup> adjoint, pour signer l'acte notarié correspondant.

### **Acquisition de parcelles boisées**

Dans le cadre des acquisitions de parcelles boisées comprises dans l'emplacement réservé n° 29, certains propriétaires souhaitent également vendre des parcelles boisées qui ne figurent pas forcément dans l'emplacement réservé. Ces acquisitions nécessitent une délibération spécifique. Le Conseil Municipal a accepté ces acquisitions hors emplacement réservé n°29.

### **Acquisition de la parcelle AE 102 rue Saint Bernard – Mission confiée à l'EPF**

Dans le prolongement des acquisitions déjà effectuées (parcelles AE 97 et AE 101) dans le centre du village pour maîtriser des terrains en vue d'y réaliser des logements locatifs aidés, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle bâtie AE 102 pour la somme de 200.000€ + frais d'agence et de confier la mission d'acquisition à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

### **Mise en révision du PLU**

Le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU pour le mettre en conformité avec les textes en vigueur (SCOT, ALUR, GRENELLE...).

### **Emplacement réservé n°13 – Aménagement du Chemin des Trappes – Acquisition de terrains – Mission confiée à TERACTEM.**

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 novembre 2011 prévoit un emplacement réservé n° 13 comprenant une partie des parcelles situées Chemin des Trappes afin d'aménager cette voie. Les travaux devraient être engagés à l'issue des travaux de la Voie Verte dans le courant de l'année 2015. Il convient d'ores et déjà d'engager la procédure d'acquisition des terrains nécessaires à cet aménagement. Le Conseil Municipal a confié à Teractem la mission d'acquisition des parcelles concernées.